



# RELEVÉ MENSUEL BEWARN

Juillet 2019

## INTRODUCTION

Comparativement au mois de juin 2019 qui a connu quelques manifestations violentes postélectorales, le mois de juillet 2019 a enregistré des actions pacifiques de sortie de la crise post-électorale qui prévaut depuis les dernières élections législatives du 28 avril 2019. Dans ce sens, en dehors de l'initiative du Clergé béninois, le Président de la République a initié une séance d'échanges avec certains partis politiques.

Au total, quinze (15) incidents majeurs ont été enregistrés dans le système national d'alerte précoce (BeWARN) dont dix (10) manifestations pacifiques, une (01) manifestation violente, trois (03) arrestations et un (01) crime/délict. Ces incidents relèvent du domaine de la "Démocratie et gouvernance", du "social" et de la "Sécurité"

## Juillet 2019 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

### Sur le plan "Démocratie et Gouvernance"

Six (06) incidents majeurs ont été enregistrés dans ce domaine et sont relatifs :

- **aux initiatives pour la gestion de la crise électorale** : pour donner une suite à son appel du 20 mai 2019, le Président de la République, Patrice TALON a convoqué à travers une lettre ouverte, en date du 11 juillet 2019, les partis politiques n'ayant pas pu obtenir le certificat de conformité à la charte des partis politiques lors des législatives du 28 avril 2019. A cette invitation qui eu lieu le 15 juillet 2019, sur les onze (11) partis politiques attendus, dix (10) ont répondu présents. Seul le parti politique "Restaurer l'Espoir" de l'ancien Ministre délégué chargé de la Défense Nationale devenu opposant, Candide Azannai, a boycotté la rencontre. Cette rencontre est consacrée aux discussions relatives à leur existence légale en tant que partis politiques. Aux termes des échanges, le Ministre de l'Intérieur a été instruit pour appuyer les partis politiques à régulariser leur situation. Ce dernier a rencontré à cet effet les différents partis les 18 et 19 juillet 2019. Mais à la sortie de ces rencontres, les partis de l'opposition ont dénoncé les conditions exigées par le Ministre de l'Intérieur pour la régularisation de leur situation qu'ils trouvent contraires à la Constitution.
- **à l'interdiction de délivrance d'actes d'autorité aux personnes recherchées par la justice** : le Ministre de la Justice et de la Législation et celui de l'Intérieur et de la Sécurité

Publique ont, par arrêté interministériel du 22 juillet 2019, interdit aux agents publics d'établir et de délivrer, au profit et pour le compte de personnes recherchées par la justice, des pièces et actes administratifs de l'autorité. Au nombre de ces actes de l'autorité, figurent l'extrait d'acte de naissance, le certificat de nationalité, la carte nationale d'identité, le passeport.

- **à l'adoption du PAN 1325** : le Conseil des Ministres du 31 juillet 2019, a adopté le Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 du système des Nations Unies relative à l'implication des femmes dans les instances de résolution de conflit. Il s'agit du premier plan élaboré par le Bénin depuis l'adoption de la Résolution. Après ce premier pas, le défi reste celui de sa mise en œuvre.
- **à la grâce présidentielle** : dans son discours adressé à la Nation le 31 juillet 2019, à l'occasion de la célébration des 59 ans d'indépendance du Bénin, le Chef de l'Etat, Patrice TALON, a accordé la grâce présidentielle à environ 400 détenus. Ces derniers, qui auraient rempli les conditions seront identifiés et graciés.
- **à la signature de l'accord de la ZLECAF** : le Bénin a intégré la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), le 06 juillet 2019, à travers la signature de l'accord d'adhésion par le Président Patrice TALON lors du 12ème sommet extraordinaire des Chefs d'Etats de l'Union Africaine à Niamey. Cet accord vise à faciliter l'intégration économique entre les pays et favoriser un progrès de 33% du commerce intra-africain après la suppression totale des frais douaniers.

### Sur le plan "Social"

Les trois (03) incidents majeurs enregistrés dans ce domaine sont relatifs :

- **au lancement du PRANS** : le 2 juillet 2019, le Gouvernement a lancé, sur toute l'étendue du territoire national, le Projet de Reconstitution des Actes de Naissance sans Souches (PRANS) qui consiste à enrôler les citoyens n'ayant pas de souche de naissance afin de leur en établir une nouvelle. L'opération a couvert la période du 2 au 17 juillet 2019. Cette opération a pour finalité de réduire les difficultés des populations par rapport aux pièces à fournir pour l'établissement de pièces d'identité.
- **à l'euphorie de la Coupe d'Afrique des Nations** : les manifestations populaires ayant entouré la qualification de l'équipe nationale de football aux quarts de finale à la CAN 2019 ont occasionné trois morts (deux à Parakou et un à Cotonou) et une dizaine de blessés dans plusieurs villes du Bénin (Cotonou, Bohicon, Calavi, Porto-novo, etc.) Cette situation est la conséquence de l'euphorie à outrance de la population qui célébrait cette victoire de l'équipe nationale.
- **au décès de l'ex Président de la Commission de la CEDEAO** : l'ancien Ministre du développement, de l'analyse économique et de la prospective et ancien Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Marcel de SOUZA est décédé le mercredi 17 juillet 2019 à Paris des suites d'un arrêt cardiaque. Son inhumation a eu lieu le 3 août 2019 à Ouidah.

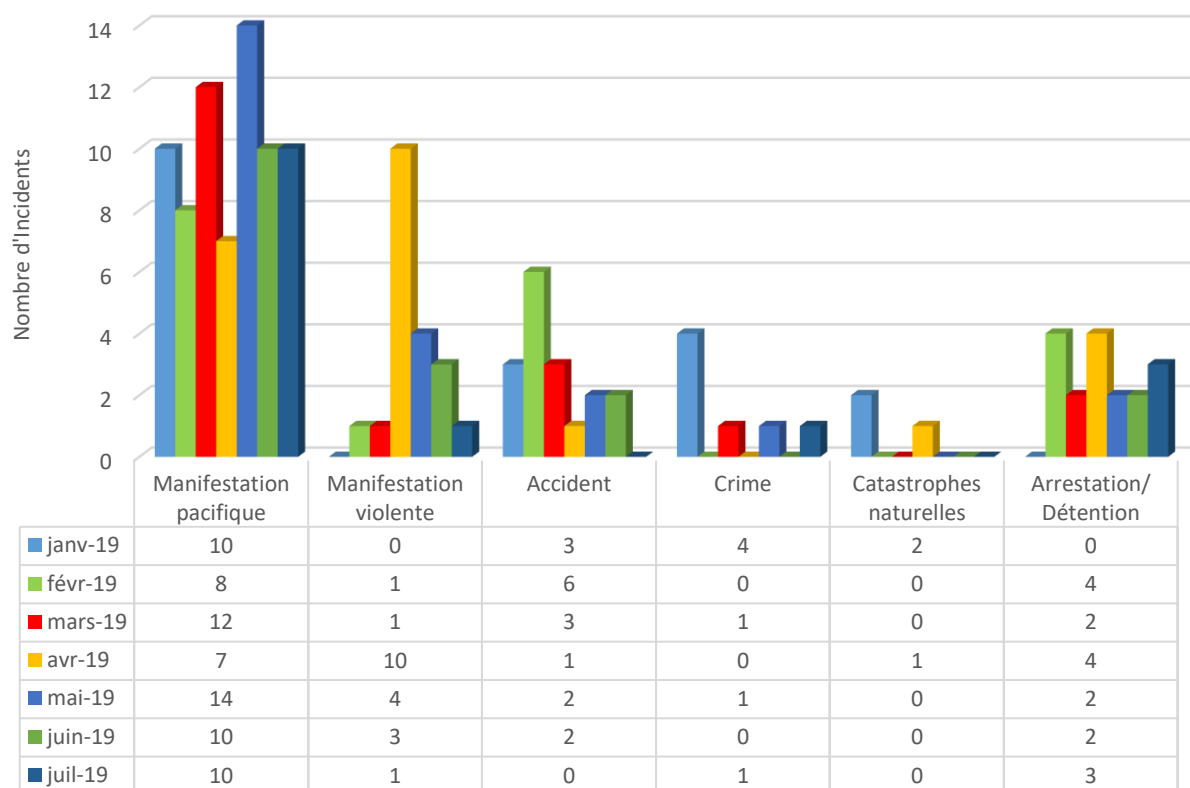
## Sur le plan "Sécurité"

Dans ce domaine, six (06) incidents majeurs ont été enregistrés et sont relatifs :

- **à des arrestations** : le mardi 3 juillet 2019, trois trafiquants d'ivoires ont été interceptés dans la commune de Kandi, département de l'Alibori. Ces trafiquants tentaient d'effectuer une transaction d'ivoires d'environ trois (03) kilogrammes pour un montant estimé à 450 000 FCFA dans un hôtel de la ville. L'arrestation a été rendue possible grâce à une Organisation Non Gouvernementale intervenant dans le domaine de la protection des éléphants et aux agents du Centre national de gestion des réserves de faune. Dans le département du Couffo, la Police républicaine, en collaboration avec les agents du cantonnement forestier, a mis la main sur un trafiquant de peaux d'animaux protégés à Azovè, dans la commune d'Aplahoué. Ce dernier avait à sa disposition une quantité importante de peaux d'animaux protégés. Le 04 juillet 2019, trois agents de la Police républicaine (Dominique HOUESSO, Carmel AGOSSOU et Durand KOLANOU) ont été appréhendés en flagrant délit d'escroquerie d'un citoyen à Cotonou. En effet, ces derniers font usage de leurs attributs pour escroquer les usagers de la route. Gardés à l'Office central de répression de la cybercriminalité, les présumés coupables ont été présentés au Procureur de la République pour répondre de leur acte.
- **à l'enlèvement d'un Peulh** : un éleveur du nom de DEBO Oumarou a été agressé et enlevé dans un campement peulh dans la commune de Pèrèrè. Les ravisseurs ont réclamé un rançon de trente millions (30.000.000) de francs CFA pour sa libération. La victime a été finalement libérée contre une somme de trois millions (3.000.000) de francs CFA payée par les parents, le 24 juillet 2019. Il faut notifier que les auteurs du kidnapping étaient au nombre de cinq (05) dont trois jeunes hommes.
- **à l'alerte des autorités sur l'inondation** : le niveau de l'eau du fleuve Mono est inquiétant et monte de façon surprenante. Ainsi, pour limiter les dégâts, les autorités départementales du Mono ont, le 22 juillet 2019, alerté les populations sur les comportements à adopter. Elles ont également insisté sur les risques que pourrait engendrer l'inondation dans les différentes localités riveraines.

Au regard de l'actualité politique, il urge de trouver les voies et moyens pacifiques pour la résolution de la crise latente qui menace le pays. En effet, même s'il existe, actuellement, un calme relatif, l'issue de la rencontre des partis politiques avec le Ministre de l'Intérieur et la dénonciation des conditions imposées aux partis de l'Opposition n'augurent rien de bon. A cela, s'ajoutent des actes du Gouvernement, comme la prise de l'arrêté du 22 juillet 2019, qui peuvent à tout moment constituer des déclencheurs de nouvelles vagues de violence.

## Evolution des types d'incident dans le système BeWARN



### Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

@Produit par l'équipe WARN de WANEP-Bénin

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : [waneb-benin@wanep.org](mailto:waneb-benin@wanep.org); [waneb-benin.2015@gmail.com](mailto:waneb-benin.2015@gmail.com) ;

Site : [www.waneb-benin.org](http://www.waneb-benin.org); [www.wanep.org](http://www.wanep.org)